

Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles 2020-2025

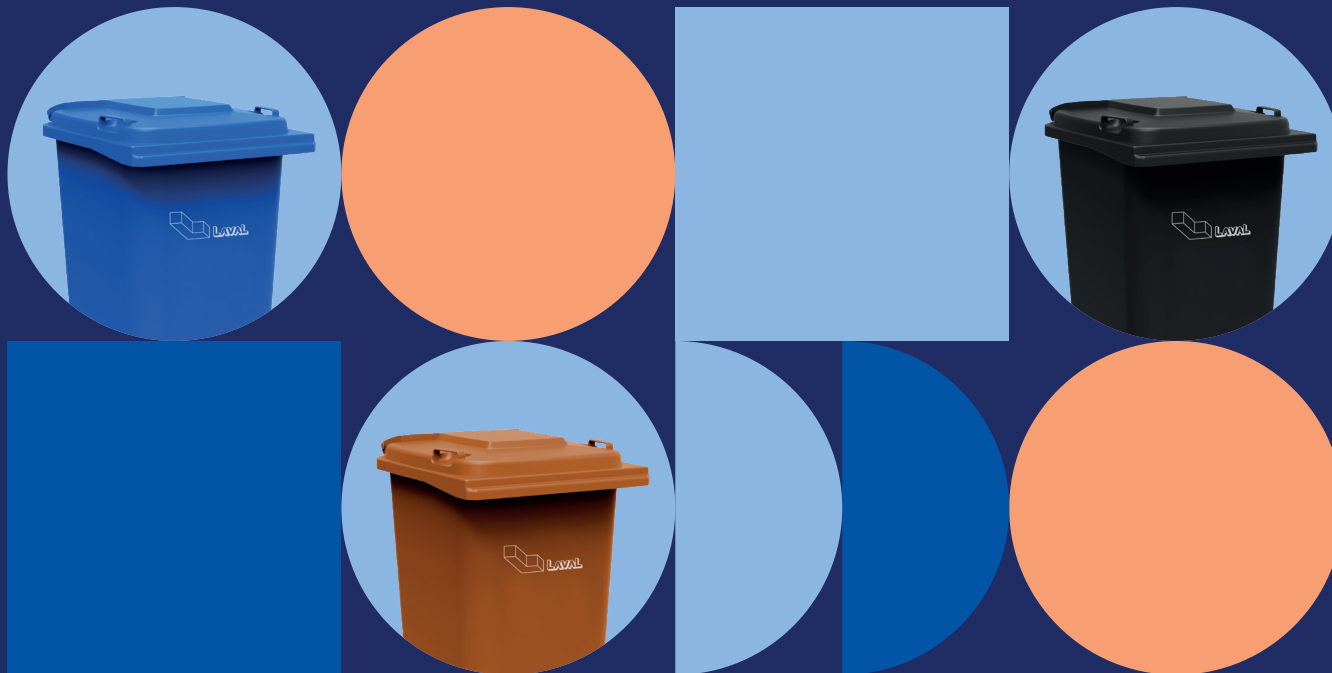


Table des matières

Avant-propos	3
Mise en contexte	4
La vision de la Stratégie 2020-2025	5
Axe stratégique 1	6
Bâtir un cadre de gestion des matières résiduelles	6
Mesures	6
Axe stratégique 2	10
Promouvoir la réduction à la source et le réemploi en partenariat avec le milieu	10
Mesures	10
Axe stratégique 3	14
Développer des offres de service visant une récupération optimale des matières	14
Mesures	14
Axe stratégique 4	16
Optimiser les processus de gestion des matières résiduelles	16
Mesures	16
Axe stratégique 5	19
Assurer le suivi et l'amélioration continue de la GMR	19
Mesures	19
Recommandations de mise en œuvre et suivi	22
Conclusion	24

Avant-propos

En tant que municipalité membre de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la Ville de Laval a participé aux consultations publiques pour réviser et adhérer au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR). Ce plan a été entériné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), conformément aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et est entré en vigueur en janvier 2017.

Afin d'intégrer les objectifs et enjeux du PMGMR de la CMM à sa réalité régionale, la Ville de Laval a désiré se doter de sa propre stratégie de gestion des matières résiduelles.

La Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles (SLGMR) vise à doter la Ville d'une vision qui lui est propre, en plus de permettre la coordination de la mise en œuvre d'actions permettant de se conformer et de surpasser les orientations du PMGMR.

La Ville de Laval est donc fière de présenter sa Stratégie 2020-2025 qui témoigne d'une vision renouvelée de la gestion des matières résiduelles.

Mise en contexte

La Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles 2020-2025 (SLGMR) poursuit l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles visant à « *créer une société sans gaspillage qui cherche à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, et son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime* ».

La Stratégie lavalloise répond aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles de cette Politique :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La SLGMR s'aligne également sur les objectifs gouvernementaux définis dans le Plan d'action 2011-2015 issu de cette même Politique, ainsi que sur les sept orientations et 28 mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.

La SLGMR intègre aussi les résultats d'études, de consultations ainsi que la vision stratégique de la Ville *Laval 2035 : Urbaine de nature*.

À la lumière des résultats du bilan lavallois de la gestion des matières résiduelles et de la performance de Laval en comparaison avec d'autres grandes villes du Québec, la Ville de Laval a désiré se doter d'une vision ambitieuse qui consiste à être naturellement un leader en gestion des matières résiduelles au Québec. Ce document présente donc les cinq axes stratégiques autour desquels s'articulent 21 mesures qui permettront de concrétiser cette vision.

La vision de la Stratégie 2020-2025

Chaque mesure énoncée dans la SLGMR sera mise en œuvre de manière à ce que tous les efforts convergent dans le sens de la vision ambitieuse de la Ville, qui va comme suit :

Naturellement leader en gestion des matières résiduelles au Québec

Cette vision, qui s'inscrit dans un processus de changement déjà initié avec *Laval 2035, Urbaine de nature* et qui vise à développer Laval comme une grande ville du 21^e siècle, amène à se projeter dans l'avenir et à entrevoir une plus grande appropriation de l'enjeu environnemental par la collectivité, tant par un souci de vivre dans un environnement sain que par un désir de favoriser l'économie sociale.

La mise en œuvre des 21 mesures énoncées dans la SLGMR permettra à la Ville de Laval d'atteindre les objectifs gouvernementaux, ceux du PMGMR de la CMM, de même que ses propres objectifs, plus spécifiquement :

Objectifs du PMGMR 2015-2020 de la CMM	Résultats de la Ville de Laval 2019	Objectifs de la Ville de Laval 2025*
Recycler 70 % des matières recyclables	56 %	75 %
Recycler 60 % des matières organiques, incluant les boues	49 %	60 %
Récupérer 70 % des débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du bâtiment	37 %	70 %
Objectifs spécifiques de la SLGMR 2020-2025	Résultats de la Ville de Laval 2019	Objectifs de la Ville de Laval 2025
Réduire le taux d'élimination de matières produites par le secteur résidentiel	267 kg/habitant	200 kg/habitant
Réduire le taux d'élimination de matières produites par les secteurs ICI et CRD	280 kg/habitant	250 kg/habitant

* Les objectifs fixés pour Laval atteignent les objectifs du Plan d'action 2019-2024 du Gouvernement du Québec

Axe stratégique 1

Bâtir un cadre de gestion des matières résiduelles

La Ville de Laval désire mettre en œuvre plusieurs actions afin d'améliorer sa performance en gestion des matières résiduelles. Or, l'amélioration de la performance passe aussi par une bonne connaissance de ses besoins, une structure claire de même que par l'adhésion et la participation de sa population (citoyens et ICI).

Concrètement, les mesures visent à :

- Travailler en consultation avec les citoyens et les élus;
- Implanter un cadre réglementaire en GMR et une obligation de récupérer les résidus de CRD;
- Doter l'organisation municipale de pratiques écoresponsables en GMR.

Mesures

1. Travailler en consultation avec les citoyens et les élus		Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
1.1	Poursuivre le travail de consultation via le comité consultatif en environnement (CCE), afin d'assurer l'adhésion de la population aux objectifs de la PQGMR et de la Stratégie lavalloise		Nombre de rencontres	2 participations par année	●	●	●	●	●

2. Planter un cadre réglementaire favorisant la réduction à la source et la valorisation des matières								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
2.1	Procéder à la refonte du règlement sur la gestion des matières résiduelles	Réalisé ou non	Adoption	■				
2.2	S'assurer que la réglementation de la Ville respecte les bannissements d'élimination	Réalisé ou non	Adoption	●	●	●	●	●
2.3	Mettre en œuvre les recommandations du CCE concernant les plastiques à usage unique et la distribution des Publisacs	Réalisé ou non	Adoption	■				
2.4	Interdire les résidus de type CRD dans la collecte des déchets	Réalisé ou non	Intégrer au règlement GMR	■				
2.5	Participer au développement et à la diffusion d'un document ISÉ* grand public en lien avec les modifications réglementaires	Réalisé ou non	Produire un document et le diffuser	●	■			

* ISÉ (Information, sensibilisation et éducation)

3. Inclure une obligation de récupérer les résidus de CRD aux contrats municipaux ainsi que dans les demandes de permis								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
3.1	Intégrer une clause de récupération des résidus de béton, de brique, d'asphalte et de bois aux devis de la Ville	Réalisé ou non	100 %				■	
3.2	Inclure la clause d'obligation de tri dans les demandes de permis de construction et de rénovation	Réalisé ou non	100 %				■	

3. Inclure une obligation de récupérer les résidus de CRD aux contrats municipaux ainsi que dans les demandes de permis								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
3.3	Adapter et diffuser des outils d'information basés sur les meilleures pratiques de gestion responsable des résidus de chantier et de déconstruction écologique	Réalisé ou non	Produire des outils d'information			■		

4. Doter l'organisation municipale de pratiques écoresponsables en GMR								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
4.1	Mettre en place une politique d'approvisionnement écoresponsable	Réalisé ou non	Adopter une politique				■	
4.2	Mettre à jour le programme corporatif Zéro déchet	Réalisé ou non	Diffuser la nouvelle version			■		
4.3	Déployer un plan d'action pour susciter l'adhésion des employés municipaux aux 3RV	Taux d'adhésion (sondage)	85 %				■	
4.4	Préparer un guide et offrir de l'accompagnement adapté afin de rendre les activités corporatives écoresponsables	Réalisé ou non	Produire un guide		■			
4.5	Adopter des pratiques exemplaires en gestion des matières dangereuses corporatives	Audit complété	Conformité					■

5. Assurer la certification ICI on recycle + pour tous les bâtiments municipaux et la maintenir								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
5.1	Obtenir la certification ICI on recycle + pour les bâtiments municipaux	Nombre de bâtiments certifiés	50 %		●	●	●	■
5.2	Augmenter les taux d'atteinte des niveaux supérieurs de certification	Taux de certification des différents niveaux	5 bâtiments/an			●	●	■
5.3	Créer une structure de suivi interne et une communauté de pratique	Réalisé ou non	3 réunions/an		●	●	●	●

Axe stratégique 2

Promouvoir la réduction à la source et le réemploi en partenariat avec le milieu

La Ville de Laval entend agir comme catalyseur auprès des citoyens et des ICI, afin de réduire à la source les matières résiduelles générées et celles envoyées à l'enfouissement.

De plus, le développement de partenariats avec le milieu et l'inclusion des organismes œuvrant en économie sociale dans des activités municipales permettront de faciliter le réemploi et la valorisation de matières ainsi que de contribuer au rayonnement du réseau lavallois œuvrant en GMR.

Concrètement, les mesures visent à :

- Poursuivre la promotion des efforts locaux en gestion des matières organiques;
- Travailler à la réduction du gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire;
- Rendre les événements publics davantage écoresponsables;
- Impliquer le secteur de l'économie sociale dans des activités municipales.

Mesures

6. Poursuivre la promotion du compostage domestique et développer le compostage communautaire								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
6.1	Offrir l'opportunité aux citoyens de pratiquer le compostage domestique	Nombre de composteurs subventionnés	100 par année	●	●	●	●	●
6.2	Promouvoir les jardins communautaires et accompagner les organismes dans des projets visant à développer le compostage	Nombre de projets soutenus	2 par année	●	●	●	●	●

7. Augmenter la pratique de l'herbicyclage et du feuillicyclage								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
7.1	Faire la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage afin de sensibiliser la population à ces pratiques	Nombre de visites de sensibilisation	À déterminer	●	●	●	●	●
7.2	Interdire les rognures de gazon et les feuilles mortes dans la collecte des déchets	Réalisé ou non	Intégrer au règlement GMR	■				

8. Agir pour la réduction du gaspillage alimentaire								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
8.1	Faire la promotion de programmes de lutte au gaspillage alimentaire et d'activités de sensibilisation	Nombre d'activités ISÉ	À déterminer	●	●	●	●	●
8.2	Offrir le soutien d'un service-conseil au comité de gestion du cycle de vie et réduction du gaspillage alimentaire de la Table de développement agroalimentaire de Laval (TDAL)	Disponibilité des ressources	Répondre à l'ensemble des demandes	●	●	●	●	●
8.3	Participer à la rédaction d'une politique alimentaire corporative	État d'avancement de la politique	Mise en œuvre		■			

9. Promouvoir le recyclage et le réemploi local par le biais de l'économie circulaire								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
9.1	Collaborer avec la Chambre de commerce et le Service du développement économique au développement d'un lieu de convergence des ICI pour faciliter les synergies/symbioses industrielles	Nombre de symbioses industrielles réalisées sur le territoire de la Ville	À déterminer	●	●	●	●	●

10. Rendre les événements publics davantage écoresponsables								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
10.1	Obliger et encadrer les organisateurs d'événements à déployer les équipements de gestion des matières résiduelles adéquats et d'en assurer le tri lors de leurs activités sur le domaine public	Réalisé ou non	Intégrer au règlement GMR		■			
10.2	Créer un outil pratique pour la tenue d'événements écoresponsables basé sur la norme BNQ 9700-253	Réalisé ou non	Produire un document		■			
10.3	S'assurer que les organisateurs d'événements sur le domaine public appliquent le principe 3RV aux intrants et aux extrants et adhèrent aux engagements et directives déterminés par la Ville	Pourcentage d'événements écoresponsables réalisés	100 % d'ici 2025			●	●	●
10.4	Promouvoir les stations de remplissage de bouteilles d'eau à usage multiple	Présence des stations ou non	Éliminer les bouteilles d'eau à usage unique		●	●	●	●

11. Impliquer le secteur de l'économie sociale dans des activités municipales pour favoriser les 3RV								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
11.1	Encourager les organismes communautaires s'intéressant à la gestion des matières résiduelles à s'intégrer aux activités municipales	Nombre d'OBNL et d'organismes par événement	À déterminer		●	●	●	●
11.2	Créer un programme structuré de partenariats avec les OBNL œuvrant en réemploi et récupération	Nombre de partenariats	À déterminer			●	●	●
11.3	Promouvoir un événement visant la réparation d'articles	Quantité d'articles réparés	Tenir 2 événements par année					■

Axe stratégique 3

Développer des offres de service visant une récupération optimale des matières

Le développement d'un réseau de services desservant les citoyens et les ICI assimilables, couplé à des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à intégrer ces nouveaux services dans les mœurs, contribuera à améliorer significativement le taux de détournement des matières ainsi qu'à mieux protéger l'environnement.

Concrètement, les mesures visent à :

- Assurer une offre en écocentres desservant l'ensemble des citoyens et petits ICI;
- Augmenter l'offre d'équipements de récupération pour les matières recyclables et organiques dans les lieux publics.

Mesures

12. Assurer une offre en écocentres desservant l'ensemble des citoyens et petits ICI								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
12.1	Maintenir un service d'écocentres mobiles pour la collecte des RDD, des TIC et des produits de la REP jusqu'à la desserte complète par les écocentres permanents	Nombre de journées d'écocentres mobiles	Minimum de 2 par année	●	■			
12.2	Construire un écocentre permanent desservant l'ensemble du territoire	Réalisé ou non	Mise en opération		●	■		
12.3	Construire un deuxième écocentre permanent desservant l'ensemble du territoire	Réalisé ou non	Mise en opération			●	■	

12. Assurer une offre en écocentres desservant l'ensemble des citoyens et petits ICI								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
12.4	Accepter les petits ICI dans les écocentres pour les matières acceptées	Nombre d'utilisateurs ICI	Lors de la mise en opération des écocentres			●	●	●
12.5	Poursuivre le développement du réseau d'écocentres	Taux d'achalandage	100 000 visiteurs par année				●	●

13. Augmenter l'offre d'équipements de récupération pour les matières recyclables et organiques dans les lieux publics								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
13.1	Soutenir la production de lignes directrices à l'intention des employés pour l'implantation des équipements dans les aires publiques	Réalisé ou non	Diffuser le document	●	●	●	●	■
13.2	Former les employés municipaux travaillant dans les aires publiques à adopter de bonnes pratiques en GMR	Nombre d'employés formés	100 %		●	●	●	■

Axe stratégique 4

Optimiser les processus de gestion des matières résiduelles

La Ville de Laval vise l'excellence dans la qualité du tri, de la collecte et du traitement des matières résiduelles par l'optimisation de ses processus de gestion afin, notamment, d'offrir les meilleurs services au meilleur coût.

Concrètement, les mesures visent à :

- Optimiser les services de collectes des matières résiduelles (ordures, matières recyclables et matières organiques);
- Poursuivre l'implantation des outils de collecte;
- S'assurer d'obtenir un produit de qualité issu de la transformation de la matière organique;
- Valoriser les boues de fosses septiques et municipales.

Mesures

14. Optimiser la collecte des matières résiduelles générées par les citoyens et les ICI assimilables								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
14.1	Analyser différents scénarios, tels que la tarification, visant à réduire les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination	Réalisé ou non	Document synthèse	●	●	●	●	■
14.2	Réviser les modes et les types de collectes	Taux de diversion	Atteinte des objectifs de la Stratégie	●	●	●	●	■

14. Optimiser la collecte des matières résiduelles générées par les citoyens et les ICI assimilables								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
14.3	Avoir un système informatique performant pour le suivi des processus	Réalisé ou non	Système opérationnel	●	■			
14.4	Améliorer l'offre de service pour la récupération des matières recyclables chez les ICI assimilables	Nombre de participants ICI	Augmentation de 20 % du taux de participation		●	●	●	■

15. Poursuivre l'implantation de la collecte et le traitement de la matière organique								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
15.1	Évaluer la desserte des immeubles de 8 logements et plus, des ICI et des OBNL	Réalisé ou non	Évaluation terminée	■				
15.2	Déployer la collecte des matières organiques aux immeubles résidentiels de 8 unités et plus, à l'ensemble des ICI assimilables et aux OBNL	Pourcentage des immeubles 8 logements et plus desservis	100 %	●	●	●	■	

16. S'assurer d'obtenir un produit de qualité issu de la transformation de la matière organique								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
16.1	Maintenir une bonne qualité d'intrants, notamment par des interventions ISÉ	Taux de satisfaction du centre de traitement	Aucune plainte du centre de traitement	●	●	●	●	●
16.2	Poursuivre la distribution de compost et promouvoir son utilisation corporative pour les besoins municipaux liés à l'aménagement et à l'horticulture	Quantité de compost	Utiliser 100 % de la ristourne de compost	●	●	●	●	●

17. S'assurer de valoriser les boues des fosses septiques et municipales								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
17.1	Poursuivre le programme de collecte des boues de fosses septiques	Nombre de fosses septiques inscrites au programme	100 %	●	●	●	●	●
17.2	Valoriser les boues des trois stations d'épuration de Laval	Quantité de boues produite vs valorisée	100 %					■

Axe stratégique 5

Assurer le suivi et l'amélioration continue de la GMR

En assurant un suivi minutieux de la GMR sur le territoire, en informant et en interpellant les parties prenantes par le biais d'outils de communication innovateurs, en recherchant activement et en intégrant les innovations à sa Stratégie, la Ville de Laval se distinguera par sa rigueur, sa transparence, son leadership et son efficience.

Concrètement, les mesures visent à :

- Investir dans la recherche et développement afin d'optimiser la GRM;
- Réduire les gaz à effet de serre (GES) liés à la gestion des matières résiduelles;
- Mettre en œuvre une campagne permanente d'information, de sensibilisation et d'éducation;
- Suivre et diffuser l'avancement de la mise en œuvre de la SLGMR.

Mesures

18. Investir dans la recherche et développement afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
18.1	Assurer une veille technologique afin de rester à l'affût de solutions innovatrices et technologiques	Diffusion des informations au sein du Service	1 fois par mois	●	●	●	●	●
18.2	Contribuer à la recherche et développement en GMR en participant aux activités de la Chaire de recherche en valorisation des matières résiduelles (CRVMR)	Taux de participation	100 %	●	●	●	●	●

18. Investir dans la recherche et développement afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
18.3	Procéder à une analyse des nouvelles filières de valorisation et de leurs possibilités d'implantation	Réalisé ou non	Production d'une fiche d'analyse	●	●	●	●	●

19. Réduire les gaz à effet de serre (GES) liés à la gestion des matières résiduelles								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
19.1	Quantifier la réduction des émissions de GES attribuables à la gestion des matières résiduelles	Maintien à jour de l'inventaire des GES	Mise à jour annuelle	●	●	●	●	●
19.2	Poursuivre le programme de récupération des appareils réfrigérants contenant des halocarbures dans le cadre de la REP	Réalisé ou non	750 appareils par année	●	●	●	●	●
19.3	Encourager, via les contrats, l'utilisation de véhicules ou de carburants verts pour les opérations liées aux collectes	Inscription d'une clause dans les contrats municipaux	100 % des contrats à terme	●	●	●	■	

20. Mettre en œuvre une campagne permanente d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
20.1	Développer une campagne de communication portant sur les actions de la présente stratégie de gestion des matières résiduelles, et diffuser tous les outils sur les différentes plateformes de la Ville	Réalisé ou non	Concevoir une campagne de communication	●	●	●	●	●
20.2	Encourager l'adhésion de la population lavalloise en poursuivant les programmes de formation et en consacrant des ressources humaines dédiées à des campagnes ISÉ	Nombre d'actions portées	À déterminer	●	●	●	●	●

21. Suivre et diffuser l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles								
	Moyen	Indicateur	Cible	2021	2022	2023	2024	2025
21.1	Diffuser un bilan annuel sur la gestion des matières résiduelles	Réalisé ou non	Publication annuelle	●	●	●	●	●
21.2	Souligner les réalisations novatrices de la Ville de Laval	Nombre de réalisations soulignées	100 %		●	●	●	●
21.3	Faire état de façon transparente de l'avancement des mesures de la Stratégie	Réalisé ou non	Annuellement	●	●	●	●	●

Recommandations de mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre des 21 mesures énoncées dans la SLGMR permettra à la Ville de Laval d'atteindre les objectifs gouvernementaux, ceux du PMGMR de la CMM, de même que ses propres objectifs, plus spécifiquement :

- Diminuer la quantité de matières résiduelles générées sur son territoire;
- Réduire le taux d'élimination de matières produites par le secteur résidentiel;
- Augmenter le taux de recyclage ou de valorisation des résidus issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition;
- Recycler 70 % des matières recyclables;
- Valoriser 60 % des matières organiques;
- Se démarquer positivement au Québec.

L'implantation de la collecte des matières organiques, la valorisation des boues d'épuration, la mise en place d'un réseau d'écocentres et la réduction à la source des encombrants aideront grandement à l'atteinte de ces objectifs. Les modifications réglementaires ainsi que des incitatifs concrets, couplés aux activités ciblées d'information, de sensibilisation et d'éducation, permettront également de changer les habitudes des citoyens et des ICI, et d'inciter aux bons gestes.

Afin d'assurer la réussite de la Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles, la Ville de Laval compte sur les conditions suivantes :

- Une gouvernance impliquée et animée d'une vision durable;
- Une collectivité interpellée et engagée;
- Des partenariats solides et fiables;
- Des communications efficaces et transparentes;
- Un suivi rigoureux et des résultats disponibles.

Le suivi sera effectué via des indicateurs de performance. Ils permettront d'ajuster les efforts déployés pour atteindre les cibles de la Stratégie tout en respectant les échéanciers. Les indicateurs de performance qui seront diffusés correspondent aux « résultats attendus », soit les résultats les plus significatifs en gestion des matières résiduelles.

Par le suivi rigoureux d'indicateurs de performance, conjointement à la mise en place de mécanismes de diffusion des résultats, les parties prenantes seront informées de l'évolution de la performance de la Ville de Laval, de ses citoyens et des ICI, à propos de la gestion des matières résiduelles, et seront à même de poser des actions ciblées visant à concrétiser la vision énoncée.

Conclusion

La Ville de Laval vise ni plus ni moins qu'à devenir, dans un avenir rapproché, un leader en gestion des matières résiduelles au Québec.

La Stratégie lavalloise de gestion des matières résiduelles (SLGMR) définit des axes principaux d'intervention, des mesures à entreprendre, à maintenir et à poursuivre ainsi que des cibles à atteindre.

Cependant, à elle seule, la SLGMR ne pourra atteindre les objectifs fixés. Son rôle en est un de réflexion qui sous-tend l'action : l'action politique, administrative et citoyenne. La SLGMR compte donc sur l'implication et la volonté de tous et de toutes afin que la Ville de Laval atteigne le zéro déchet en 2035 et devienne ainsi plus *Urbaine de nature*.